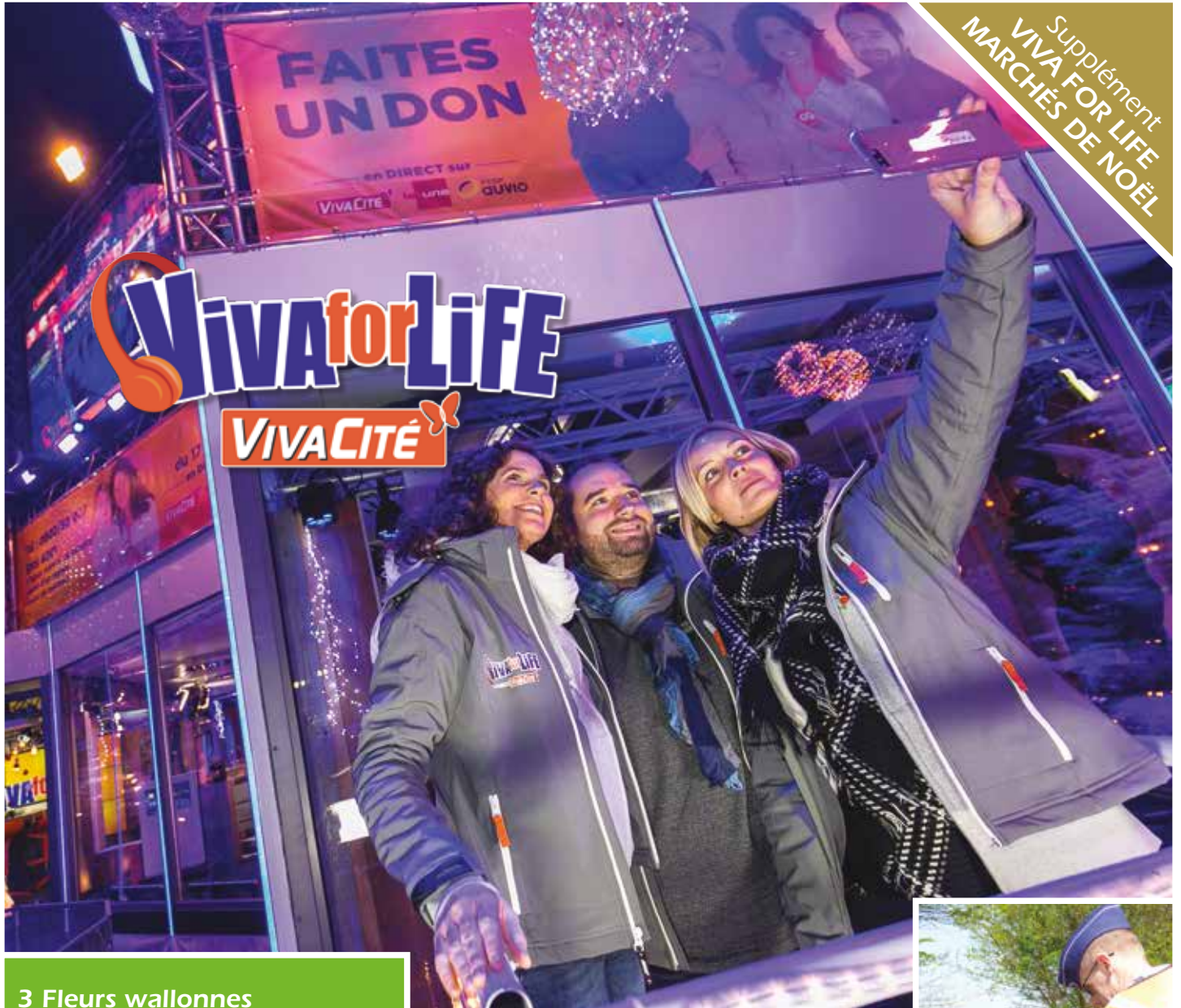




Bulletin communal officiel
Décembre 2017
www.nivelles.be

Gens de Nivelles

DJINS D'NIVÈLE > 121



Supplément
VIVA FOR LIFE
MARCHÉS DE NOËL

3 Fleurs wallonnes

→ PAGE 3



**Conseil
communal des
Enfants**

→ PAGE 3



**Chats domestiques :
nouvelles obligations**

→ PAGE 5



Sécurité & fêtes

→ PAGE 6

Recrutements

→ PAGE 11

**Calendrier
PMC - Papiers-cartons**

→ PAGE 11



Baisse des températures ... montrons-nous solidaires !

Si les traditionnelles réjouissances de fin d'année approchent à grands pas, cette période souligne aussi, exacerbe parfois la détresse dans laquelle se trouvent nombre de citoyens, parfois tout proches de nous.

Les institutions publiques assurent, chacune à leur niveau, la mise en place de structures efficaces pour leur venir en aide. Il nous revient d'être attentif, de témoigner d'une nécessaire solidarité pour sauvegarder le tissu social. Dialoguer, proposer son aide, informer, diriger la personne vers un service social ... autant d'initiatives qui constituent une aide précieuse qui lui permettra d'agir pour améliorer sa situation.

L'isolement social reste malheureusement une réalité. La précarité que peut rencontrer une personne ne doit pas être amalgamée avec la fragilité, dont les conséquences peuvent s'avérer tout aussi dramatiques.

La présence sur le terrain des assistants sociaux du CPAS, du Guichet social, de la Cellule de Prévention, mais aussi des Gardiens de la Paix et des agents de quartier de la Police locale demeure bien réelle dans les rues de Nivelles. N'hésitez donc pas à les accoster pour demander conseil !



Coordonnées des services

- CPAS : 067/28.11.20 (rue Samiette, 70) ;
- Guichet social : 067/88.21.11 (rue Samiette, 72)) ;
- Cellule de Prévention : 067/88.22.75 (rue Bayard, 21) ;
- Zone de Police : 067/88.92.11 (chaussée de Charleroi, 71).

SOMMAIRE

3

Conseil communal
des Enfants

Bourse d'étude provinciale

3 Fleurs wallonnes
pour Nivelles

4

Utilisation
des feux d'artifice
Service IDESS

5

Chats domestiques -
nouvelles obligations

Sapin de Noël après les fêtes

Retour au calme au Vert Baty

6

Fêtes : organisez votre retour
Attention au vol par ruse

7

Concours
« Regards d'Aclois »
Nouveaux logements
Nouveau commerce

8

Tribune politique

10

Conseil communal

11

Elections du 14/10/2018
Avis d'enquête publique
Recrutements

12

Campagne du SPF Intérieur
Stages - Vacances d'hiver

13

Calendrier
PMC - Papiers-cartons 2018
Concours d'Arts plastiques
et visuels

14

Agenda

116^{ème} Carnaval : les dates

16

Etat civil - Pharmacies

La sécurité par temps de gel ou de neige

Le temps hivernal n'est pas sans risque pour les usagers de la voie publique, particulièrement pour les plus fragiles d'entre nous. Leur sécurité, notre sécurité, est l'affaire de tous.

Si le personnel communal est chargé de déneiger les voiries communales, il relève de la responsabilité de chaque riverain de débayer le trottoir de l'immeuble qu'il occupe afin d'assurer le passage des piétons en toute sécurité (art. 4 du RGPA, art. 25 & 75 du Code de la Citoyenneté).

Par temps de gel, soyez également attentifs à ce qui pourrait représenter un danger pour les passants : l'eau que l'on déverse ou laisse couler sur la voie publique mais aussi les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles. Un accident est vite arrivé !

→ **Infos** 067/88.22.75
Cellule de Prévention.

■ Pierre HUART,
Bourgmestre

Le Collège communal et le Conseil communal vous souhaitent
d'excellentes fêtes de fin d'année, chaleureuses et solidaires,
et espèrent que 2018 vous gardera en bonne santé !

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

JEUNESSE

Le Conseil communal des Enfants (CCE) s'est installé le 30 novembre dernier. Il sera présidé cette année par la nouvelle Bourgmestre Zoé JAMMART, élève de 5^{ème} à l'Institut St-Michel.

Cette institution permet aux enfants de vivre une expérience de citoyenneté active et responsable et de participer aux décisions qui les concernent. La participation citoyenne implique des relations marquées par le respect de chacun, la construction de projets d'intérêt collectif et un sentiment d'appartenance. Tout comme l'école, le CCE est un lieu privilégié pour développer le vivre-ensemble et la formation à une citoyenneté responsable, active, créative et solidaire.

Membres effectifs

Nora GIRBOUX, Naïm IKAZBAN, Charles DONKOFF, Clovis LAMBERT, Mathis ROHART, Malcolm MESSAN, Chloé HANNART, Jeanne FEYS, Lisa POLLET, Clara DUBOIS, Robin ANTOINE, Clémence DEHOUX, Hugo PATRIARCHE, Gabriel GRINGANU, Kristina SEWAVI, Othmane SAIGLAGHEZAL, Fanny LOTHON, Zoé JAMMART, Mathis COLLART.



Membres suppléants

Eglantine OLIVIER, Dimitri NICOLAS, Hugo MARSIL, Annaëlle CINO, Maya MEKNI TOUJANI, Maeva CARION, Alexis LEDOUX, Gabin CULOT, Noémie HALLIDAY, Ghaylan SAMADI, Baudouin DESMIT, Eglantine VANDERHULST, Coline DESSAINTE, Anissa OUSSEINI, Yuna GOBIN, Pauline BLONDEAU, Pia FAYT.

Nous tenons à remercier les directions d'écoles et les instituteurs qui se sont beaucoup investis, durant toutes ces années, pendant les campagnes électorales, les élections et les projets.

■ Evelyne VANPEE,
Echevine de la Jeunesse

Pierre HUART,
Bourgmestre

ENVIRONNEMENT

Bourse d'étude provinciale

Attention, la date limite d'introduction des demandes de bourses d'études a été fixée au 31 décembre 2017.

La Province offre aux étudiants de l'enseignement supérieur de bénéficier d'une bourse d'études, sous certaines conditions : être domicilié dans le Brabant wallon, être inscrit dans une établissement d'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), être bénéficiaire d'une allocation d'études de la FWB et introduire la demande dans les délais.

→ Le formulaire de demande est disponible via <http://www.brabantwallon.be/bw/formulaires-liens/> (rubrique Enseignement).

3 Fleurs wallonnes pour Nivelles !

Lors des résultats de la 1^{ère} édition du concours « Wallonie en Fleurs », la Ville de Nivelles a décroché les 3 Fleurs, distinction la plus haute.

Le label « Wallonie en Fleurs » a pour objectif de valoriser les communes, villages et quartiers qui s'engagent sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement ou la préservation du lien social.



Les Autorités communales se réjouissent de cette belle récompense qui s'ajoute à celle des 4 Fleurs reçue pour le concours « Villes et villages fleuris » de la Province du Brabant wallon ainsi qu'au label « Cimetière Nature ». Elles en profitent pour féliciter très chaleureusement ses jardiniers pour leur remarquable travail d'embellissement de la Ville.

■ Pascal RIGOT,
Echevin de l'Environnement

Feux d'artifice

N'oubliez pas de demander l'autorisation

SÉCURITÉ

Les feux d'artifice participent aux fêtes de nombre de réjouissances, en particulier en fin d'année. Mais ils peuvent s'avérer très dangereux si certaines précautions ne sont pas prises avant et pendant leur utilisation.

Attention : une autorisation préalable et écrite du Bourgmestre est nécessaire si vous souhaitez faire usage de feux d'artifice dans l'entité et ce en tout temps. En vertu de l'article 40 du Code de la Citoyenneté, la demande est introduite conformément et moyennant le respect des conditions émises dans le Règlement général de Police relatif à la protection incendie approuvé par le Conseil communal.

Ne pas acheter chez n'importe qui

N'achetez vos artifices que dans des magasins reconnus et spécialisés qui possèdent une autorisation de vente délivrée par l'autorité communale. Ce type de vendeur vous donnera les conseils et les précautions à prendre pour leur utilisation.

Et si vous optez pour un achat sur internet, soyez vigilant : certains produits qui y sont mis en vente sont illégaux en Belgique et présentent un danger certain.

Ne pas acheter n'importe quoi

Seuls les artifices appelés « artifices de joie » sont autorisés à la vente aux particuliers. Ils se répartissent en trois catégories :

- Artifices de divertissement de **catégorie 1 ou F1**
Réservés aux clients à partir de 12 ans
- Artifices de divertissement de **catégorie 2 ou F2**
Réservés aux clients à partir de 16 ans
- Articles pyrotechniques destinés au théâtre de **catégorie T1** suivants :
les feux de Bengale à allumage non électrique et les fumigènes à allumage non électrique sont réservés aux clients à partir de 18 ans.



La catégorie de l'artifice et le marquage CE doivent figurer clairement sur l'emballage. En tant que particulier, l'acheteur pourra acquérir ces articles à concurrence de 1 kg max.

L'utilisation des pétards et feux d'artifice n'est pas sans danger puisqu'ils constituent non pas des jouets mais de véritables produits explosifs. Sans veiller aux règles de prudence, brûlures et lésions auditives peuvent sérieusement blesser les participants et riverains proches !

Règles de sécurité

Il sera important de se rappeler les règles d'utilisation des feux d'artifice avant, pendant et après le tir. Retrouvez tous les conseils sur www.nivelles.be ou <http://economie.fgov.be>

→ Une question ?

Contactez gratuitement le [SPF Economie](http://SPF_Economie) au 0800/120.33 ou envoyez un mail via info.eco@economie.fgov.be ou bourgmestre@nivelles.be.

■ Pierre HUART,
Bourgmestre

CPAS

Pensez au service IDESS

Si vous êtes isolé et physiquement incapable de réaliser certains petits travaux tels que déneiger votre trottoir ou ramasser les feuilles mortes, vous pouvez contacter le service IDESS (service de proximité à finalité sociale) du CPAS au 067/28.11.73.

Le CPAS affecte certains membres de son personnel au service de la population nivelloise fragilisée afin de remplir ces obligations citoyennes, à l'exclusion des allées et parkings privés, avec la collaboration attentive de la Cellule de Prévention.

Le tarif varie en fonction de la situation financière du demandeur :

- 10 €/h pour les personnes isolées dont les revenus n'excèdent pas 22.011,89 € brut/an ou les ménages dont les revenus n'excèdent pas 29.275,82 € brut/an ;
- 18 €/h pour les personnes dépassant les montants repris ci-dessus.

Toute intervention sera facturée sur base de documents officiels (avertissement extrait de rôle, ...). A défaut d'éléments d'appréciation suffisants, le tarif maximum sera appliqué.

■ Colette DELMOTTE,
Présidente du CPAS

Permanences du Bureau d'Aide Juridique

Ces permanences se déroulent au CPAS (rue Samiette 70) selon les modalités suivantes :

- Pour toute personne désirant un avis juridique concernant le droit des familles, jeunesse, travail.
- Le premier entretien est gratuit.
- 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois uniquement sur rendez-vous au 067/28.11.20.

■ Colette DELMOTTE,
Présidente du CPAS

Chats domestiques

Obligations d'identification, d'enregistrement et de stérilisation

ENVIRONNEMENT



Depuis le 1^{er} novembre, suite à l'augmentation constante des abandons, les chats domestiques doivent être identifiés, enregistrés et stérilisés.

Identification et enregistrement

Tous les chats domestiques nés **à partir du 1^{er} novembre 2017** doivent être identifiés et enregistrés avant l'âge de 12 semaines et, en tout cas, avant qu'ils soient donnés ou vendus. Il n'est permis d'acquérir un chat, à titre gratuit ou onéreux, que s'il est identifié et enregistré.

Une fois la puce (microship) implantée, le vétérinaire encode, dans les 8 jours, les informations relatives au chat et à son

responsable dans la base de données CAT ID (commune aux 3 Régions du pays). Le responsable peut accéder aux informations via <https://online.catid.be/>.

Les chats domestiques nés **avant le 1^{er} novembre 2017** n'ont pas l'obligation d'être identifiés et enregistrés mais vous avez tout intérêt à le faire. En cas de perte ou d'accident du chat, vous pourrez ainsi être rapidement identifié comme propriétaire de l'animal.

Stérilisation

Pour les chats domestiques nés **à partir du 1^{er} novembre 2017**, la personne responsable du chat doit faire procéder

à la stérilisation avant l'âge de 6 mois. Le chat doit être stérilisé avant sa commercialisation ou son don.

Pour les chats domestiques nés **avant le 1^{er} novembre 2017**, la stérilisation doit avoir lieu avant le 1^{er} janvier 2019.

Seule dérogation : les chats destinés à l'élevage, pour autant que l'éleveur soit agréé.

→ **Plus d'infos** 067/ 88.22.82 - environnement@nivelles.be

■ **Pascal RIGOT**,
Echevin de l'Environnement

PROPRETÉ

Que faire de votre sapin de Noël après les fêtes ?

Comme chaque année, nous vous proposons de ramasser gratuitement votre sapin de Noël après les fêtes. Ce ramassage aura lieu le lundi 8 janvier 2018 à partir de 7h.

Pratiquement, nous vous prions de veiller à ne présenter que des sapins naturels avec ou sans racines, à enlever la terre et toute décoration (boules, guirlandes, neige artificielle) et à le poser éventuellement sur un sac plastique ou une caisse en carton mais en aucun cas, il ne peut être emballé.

S'il n'est pas conforme, il ne sera pas ramassé.

Les sapins seront amenés à l'aire de compostage de Virginal où ils seront broyés et mélangés à d'autres déchets verts pour produire du compost.

Si vous désirez vous débarrasser de votre sapin avant ou après la date de collecte en porte-à-porte, il pourra être déposé au parc à conteneurs de l'IBW, rue de l'Artisanat, du lundi au samedi de 10h à 17h15.

Par ailleurs, si vous avez opté pour un sapin avec motte et racines, vous pourrez aussi le replanter dans votre jardin et le réutiliser l'année prochaine.

→ **Plus d'infos** 067/88.22.60 - Service Travaux.

■ **Pierre HUART**,
Bourgmestre en charge de la Propreté

MOBILITÉ

Retour au calme au Vert-Baty



Grâce à ce bloc de fleurs en béton, le Vert-Baty retrouve sa sécurité, son calme et son charme d'antan.

Avec le développement du Zoning et notamment des véhicules professionnels, le Vert-Baty s'est transformé au fil des années en voie d'accès rapide, mettant en péril la sécurité des modes doux (deux-roues, piétons, cyclistes, etc...) dans cet écrin de verdure.

Suite à une demande de riverains et un rapport de Police, les services communaux ont installé un bac à fleurs en béton sur ce tronçon afin d'entraver la circulation et de permettre à ce quartier champêtre de retrouver son calme d'antan.

■ **Pierre HUART**,
Bourgmestre en charge de la Mobilité

Étrennes Attention au vol par ruse

Comme il est de tradition en fin d'année, certains corps de métiers se présentent chez vous pour vendre des calendriers ou demander des étrennes.

Si vous voulez faire un geste pour les personnes qui vous fournissent un service et un sourire toute l'année, restez toutefois vigilant pour éviter d'être victime d'un vol par ruse.

Les travailleurs se présentent rarement en civil, ils sont en uniforme. Pensez à demander à votre interlocuteur sa carte de légitimation, qui comporte son nom, sa photo ainsi que le logo de son institution ou entreprise. Quant aux policiers, ils ne viennent JAMAIS demander d'étrennes ni aucune contribution financière.

Dans tous les cas, si vous avez le moindre doute, ne donnez rien ! Et si vous pensez être face à un escroc, fermez votre porte et contactez immédiatement le 101. Nos policiers se rendront dans votre quartier au plus vite afin de vérifier l'identité de votre interlocuteur avant qu'il n'arnaque vos voisins.

→ Plus d'infos

067/88.92.11 – Zone de Police Nivelles-Genappe ou www.votrepolice.be.

■ **Pascal NEYMAN**,
Chef de Corps de la Zone
de Police Nivelles-Genappe

Pierre HUART,
Bourgmestre

Décembre en fêtes Organisez votre retour

POLICE

Chaque année, c'est la même rengaine... Si en décembre, les occasions de faire la fête ne manquent pas, n'oubliez pas qu'alcool et conduite ne font pas bon ménage.



troubles de la vue, mauvaise évaluation des distances, diminution des réflexes, ... Combinez cela à une route glissante, une visibilité réduite ou encore à un trafic dense et votre véhicule a de fortes chances de se retrouver dans le décor.

Avant de démarrer, il est donc indispensable de désigner un BOB qui vous ramènera à bon port sain et sauf. Vous avez oublié et êtes trop éméché pour prendre le volant ? Ne prenez aucun risque et appelez un proche (sobriété, mais faut-il vraiment le préciser ?) ou un taxi. Si vous ne voulez pas « déranger » vos proches et que personne ne veut être votre BOB, vous pouvez aussi penser à dormir sur place si vous vous trouvez à proximité d'un hôtel (accessible à pieds) ou dans votre voiture. Il est également important de rappeler que vous aurez sans doute une mauvaise perception de votre capacité à conduire. Pensez donc à acheter des tests d'alcoolémie jetables qui vous indiqueront si vous êtes aptes à prendre le volant.

Enfin, nous tenons à préciser que cela n'arrive pas qu'aux autres. L'Histoire des accidentés de la route compte nombre de personnes qui pensaient être en état de conduire. Tués, handicapés lourds, blessés, ... les conséquences de l'alcool au volant sont désastreuses. Pensez-y avant de prendre le volant.

■ **Pascal NEYMAN**,
Chef de Corps de la Zone
de Police Nivelles-Genappe

Pierre HUART,
Bourgmestre

Saint-Éloi, Sainte-Barbe, le vin chaud au(x) marché(s) de Noël, le réveillon, la Saint-Sylvestre, ... s'il est agréable de partager un verre en famille, entre collègues ou entre amis, il ne faut pas oublier d'organiser son retour. Nous vous le répétons chaque année et continuerons de le faire : entre boire et conduire, il faut choisir.

Vous connaissez tous les effets dévastateurs qu'a l'alcool sur un conducteur :



Remise officielle des brevets européens de premiers secours

en présence des Responsables de la Maison Croix-Rouge de Nivelles et des Autorités communales, le samedi 2 décembre à l'Hôtel de Ville.

Concours photo « Regards d'Aclots » Jusqu'au 29 décembre

ENVIRONNEMENT

Les photographes désireux de participer au concours « les paysages de Nivelles » peuvent envoyer leurs clichés jusqu'au 29 décembre !

Lancé au mois de septembre, le concours organisé par la Ville de Nivelles et le PCDN, en collaboration avec le Royal Photo Club Entre nous, arrive à son terme. Les photographes peuvent nous faire parvenir au max. 2 photos.

Les photographies acceptées pour le concours seront exposées lors du 2^{ème} Festival Nature de Nivelles en mars 2018. Un jury sélectionnera les meilleures et le public pourra voter pour sa photographie préférée.

Le concours est destiné aux Nivellois de tout âge et se clôture le **29 décembre 2017**. Le règlement et le formulaire d'inscription se trouvent sur www.nivelles.be.

→ **Plus d'infos** 067/88.21.79 - mailis.neuwels@nivelles.be.

■ **Pascal RIGOT**
Echevin de la Promotion de Nivelles



ANIMATION ÉCONOMIQUE

Nouveau commerce

3up ! Drone



0474/43.45.12 ou 3up@hotmail.be ou www.3updrone.be
Vidéos de A à Z pour dynamiser votre communication sur le web

■ **Nivelles Commerces**
0470/55.45.38 - Marie LECOMTE
www.nivellescommerces.be

L'ex-résidence Athéna bientôt transformée en logements

C'est ce qu'a décidé le Collège communal en sa séance du 13 novembre, avec certaines charges urbanistiques pour le promoteur.

L'ancienne résidence Athéna, située à l'allée du Jacquemart et fermée depuis quelques années, va être transformée en immeuble à appartements. Le promoteur devra néanmoins garantir une voiture partagée aux habitants de cet immeuble pendant 4 ans et prendre en charge la réfection des trottoirs.

En plus de la voiture partagée et de la réalisation d'un trottoir, le promoteur est tenu d'installer un bassin de rétention des eaux pluviales d'une capacité de 23.000 litres minimum. Il devra aussi installer et gérer, de manière privative, les containers à déchets.

Cet immeuble comptera 31 logements. Il est prévu des appartements à une chambre, quelques-uns à deux chambres et aussi 4 flats. Ils seront équipés de terrasses. Un espace à l'arrière sera aménagé en aires de

jeux avec des bancs au bénéfice de la copropriété. La zone avant sera transformée en parking pour les habitants.

Le bâtiment sera partiellement habillé d'une « peau » en tôle métallique perforée qui donnera un nouveau visage à la résidence Athéna.

Les Autorités communales se réjouissent de ce nouveau projet immobilier qui permettra de faire disparaître un chancre et de résoudre le problème d'insécurité lié à la présence régulière de squatteurs.

■ **Pierre HUART**,
Bourgmestre



Le commerce de proximité est un fameux challenge pour toutes les villes

Nivelles n’y échappe pas. Nous en sommes conscients et voulons travailler sur des initiatives permettant de, structurellement, faire évoluer les habitudes des chalandes et rendre l’offre commerciale attractive mais aussi sur une identité propre au commerce de centre-ville.

Grâce aux événements, tout au long de l’année, les Nivellois se sont réappropriés leur centre-ville et il n’est pas rare de voir des personnes venir à Nivelles car il s’y passe toujours quelque chose de sympa !

Nous mettons aussi une priorité à la sécurité dans la ville. En renforçant la présence des agents de quartier, des patrouilles policières mais aussi en rénovant et élargissant le réseau des caméras de surveillance. En concertation avec la police, un PLP (Partenariat Local de prévention) regroupant les commerçants et riverains du centre-ville est en création.

Depuis quelques mois, de nouveaux commerces se sont installés, ce qui prouve que le commerce de proximité est en mutation et a un avenir. Ce challenge, nous devons le réussir avec tous les acteurs, Ville, Commerçants, propriétaires mais aussi avec les clients.

Lors de ces fêtes de fin d’année et la venue du Cube de Viva For Life, nous vous invitons à réaliser un maximum de vos achats auprès des commerces du centre-ville !

Benoît GIROUL,
Conseiller au Conseil communal
et au Conseil de Police

L’équipe de la Liste du Bourgmestre
Eléonore BERTRAND, Hubert BERTRAND,
Philippe BOUFFIOUX, Valérie DE BUE,
Colette DELMOTTE, Benoît GIROUL,
Vinciane HANSE, Pierre HUART,
Bernard LAUWERS, Geoffrey LEVÊQUE,
Béatrice MANQUOY, Willy MANQUOY,
Margaux NOTHOMB, Raphaël PARE,
Catherine RICHELOT, Claudine THEYS,
Danielle VAN KERKHOVEN



Achat immobilier : problématique actuelle chez les jeunes nivellois ?

Bon nombre de jeunes nivellois quittent notre ville déçus de ne pouvoir trouver un logement correspondant à leurs moyens financiers. Nous avons voulu en savoir davantage. C’est ainsi que nous avons lancé un sondage auprès des jeunes. L’objectif était d’amener une réflexion autour de ce fait constaté.

Les résultats en quelques chiffres

La majorité des personnes ayant répondu au sondage sont des travailleurs, en couple, âgés de 26 à 35 ans.

88% des personnes interrogées trouvent que l’achat immobilier est « moyennement » ou « pas accessible ».

Quant à la capacité d’emprunt, elle est de maximum 250.000 € pour 85% des personnes. Ce sondage relate

également que le même pourcentage recherche une maison plutôt qu’un appartement. Et 92 % répondent qu’ils souhaitent un jardin privé.

De nombreuses personnes affirment ne pas avoir pu combler toutes leurs attentes. Ces dernières ont dû avoir recours à une aide financière ou encore ont dû revoir leurs attentes à la baisse et pensent même devoir envisager de quitter notre ville.

Ces résultats nous interpellent et nous conduisent à chercher des solutions !

Nous pourrions, notamment, nous inspirer de ce qu’il se fait dans d’autres communes voisines, comme à Ottignies avec le Community Land Trust. Ce concept dissocie l’achat de terrain de celui du bâtiment.

Il existe certainement d’autres alternatives. Nous profitons de cette tribune pour appeler les différents groupes politiques à se concerter et à trouver, ensemble, des solutions pour que chaque Nivellois, qui le souhaite, puisse rester vivre dans sa ville !

Nous vous souhaitons déjà de très heureuses Fêtes de fin d’année et que 2018 vous apporte le bonheur de voir de beaux projets se réaliser pour vous et vos familles !

Emilie DELFERRIERE, Nathalie PIRET, Julie GILLET et les membres du groupe cdH-Ensemble

www.ensemble-cdh-nivelles.be



Nivelles, ville de participation citoyenne ?

Lorsque vous surfez un peu sur les réseaux sociaux ou si vous discutez avec l'une ou l'autre personne en ville, un sujet revient régulièrement dans les conversations : la participation citoyenne.

Celle-ci est devenue un sujet d'actualité à Nivelles car les citoyens souhaitent s'exprimer. Ils veulent partager leurs questionnements, leurs avis et opinions sur des sujets qui les concernent directement ou moins directement. Il s'agit là d'une demande tout à fait légitime que notre groupe soutient activement.

Nous vivons dans une époque où la transparence de la gestion publique est indispensable, elle permet aux citoyens de retrouver confiance en leurs élus.

Plusieurs outils formels de participation sont déjà à la disposition des citoyens nivellois, qu'il s'agisse des comités de quartier, de la possibilité d'interpellation directe du conseil communal, des diverses commissions consultatives communales, de la discussion directe avec les élus communaux, de la mise en place prochaine d'une maison de la participation, etc.

Ces outils existent depuis plusieurs années. Cependant les plaintes persistent. Quelle peut donc en être la raison et quelle solution apporter à ce problème ?

Selon nous, il faut malheureusement constater que, même s'ils peuvent s'exprimer, beaucoup de citoyens ont le sentiment, aujourd'hui, de ne pas être entendus. Il faut constater qu'au sein de la majorité actuelle la démocratie participative se résume souvent à un « cause toujours » et qu'il s'agit là de la cause principale de l'insatisfaction citoyenne.

Un exemple, parmi d'autres : la CCATM est normalement consultée pour les sujets sur lesquels elle est compétente. Mais ce n'est pas toujours le cas. Parfois, des décisions sont prises au sein du collège. Les critères qui sont utilisés pour prendre de telles décisions ne sont pas toujours clairs aux yeux des participants aux commissions !

Avant de mettre en place de nouveaux outils, il faudrait veiller à mieux utiliser ceux dont nous disposons déjà. Cela peut se réaliser par une coordination améliorée

des actions citoyennes. Un point essentiel reste cependant une écoute attentive et empathique, aujourd'hui peu présente dans la communication perçue par les administrés. Pour cela, il faudra assurer, au niveau du futur collège, une réelle responsabilité, assurant un meilleur suivi des demandes citoyennes ainsi qu'une communication beaucoup moins formatée et impersonnelle qu'aujourd'hui !

Il nous reste à conclure cet article en souhaitant à toutes les nivelloises et à tous les nivellois de très bonnes fêtes de fin d'année, que 2018 soit placée sous d'heureux auspices, que ce soit en termes de bonheur, de santé ou de prospérité.

André FLAHAUT, Maurice DEHU, Marie-Thérèse BOTTE, Céline SCOKAERT, François NOE, Véronique MOREAU, André LECUYER, Louison RENAULT, Gaëtan THIBAUT, Marthe-Eugénie N'DAME, Rudy WYBO, Anne-Françoise JEANSON, Yvan BJOKO et Audrey VANDERWALLEN.



Les écologistes nivellois
vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et
vous fixent rendez-vous le **samedi 13 janvier 2018** à 18h
au Petit chemin pour les vœux de l'an neuf.



Séance du 27 novembre 2017

Rapport d'évaluation - exercice 2016

Les Conseillers ont confirmé l'évaluation favorable du contrat de gestion de différentes asbl nivelloises et pris connaissance de leurs bilans et des comptes de résultats arrêtés au 31/12/2016.

Différents octrois de subventions inscrits au budget 2016 ont été confirmés et se chiffrent à :

- 1.100.000 euros pour l'asbl la Maison des Sports
- 73.000 euros pour l'asbl Nivelles en Fêtes
- 517.000 euros pour l'asbl Centre de la Petite Enfance
- 211.389 euros pour l'asbl Centre culturel de Nivelles

Les comptes annuels pour l'exercice 2016 du CPAS ont été approuvés.

Un Plan d'Actions en faveur de l'Energie durable et du Climat

Pour réaliser un Plan d'Actions en faveur de l'Energie durable et du Climat, un cahier spécial des charges a été approuvé. Le montant estimé s'élève à 30.000 euros TVAC.

L'Echevin du Développement durable Pascal RIGOT a mis en avant certains points importants comme la réalisation d'un diagnostic sur le territoire, la rédaction d'un plan d'actions, la mise en place d'une cellule POLLEC (Politique Locale pour l'Energie et le Climat), la définition d'un plan de communication et la mobilisation des associations et des citoyens. « Pour pouvoir réaliser ce plan, la Région wallonne nous a octroyé une subside de maximum 9.000 euros. A l'issue de cette étude, nous pourrions adhérer à la Convention des Maires mise sur pied par la Commission européenne », a expliqué l'Echevin. Cette convention engage les signataires à réduire les émissions de CO2 de 40 % au minimum d'ici 2030 et à adopter une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

Acquisition d'une installation sportive

Le projet d'acte d'acquisition d'immeuble pour cause d'utilité publique se rapportant à un bien situé rue du Progrès, actuellement cadastré comme

installation sportive destinée au club de football, au montant de 548.000 euros, a été approuvé à l'unanimité.

Nouvelle voirie

Les édiles ont accepté la proposition de dénomination « rue Maurice FAURE » pour la nouvelle voirie en cul-de-sac sur le site des Portes de l'Europe.

Un schéma d'orientation local pour le site des Conceptionnistes

Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué qu'il s'agissait d'élaborer un schéma d'orientation local (SOL) sur le site des Conceptionnistes (îlot situé entre la place Emile de Lalieux, la rue du Géant, la rue de l'Evêché, la rue des Conceptionnistes, la rue Neuve et la rue Saint-Georges).

Extension école de Bornival

Marie-Thérèse BOTTE (PS) est intervenue au sujet de la construction de locaux à l'école communale de Bornival. « Qu'en est-il de la bonne évolution des travaux ? », a-t-elle demandé.

« En règle générale, beaucoup de chantiers à Nivelles se sont bien passés. En ce qui concerne celui de Bornival, il est à l'arrêt. La société désignée a subi une réorganisation judiciaire par faute de capacité financière », a expliqué l'Echevin a.i. des Travaux Philippe BOUFFIQUOX. « La faillite a été déclarée le 30 octobre dernier. Le Collège a résilié le contrat et a désigné un conseil pour l'épauler dans ce dossier. La Ville devra désigner à nouveau une société pour terminer les travaux.

Fort heureusement, le gros œuvre est terminé. L'isolation et l'étanchéité de la toiture ont été réalisées et les châssis posés. Le total des travaux était estimé à 730.000 euros.

La crèche des Bengalîs

« Le milieu d'accueil les Bengalîs devrait être déplacé dans un local des Habitations sociales du Roman País (HBM) en attendant la construction du futur lotissement des Chabotes. Le bâtiment devenant vétuste, une nouvelle construction est-elle envisagée ? », a souhaité savoir Marie-Thérèse BOTTE. L'Echevine de la Petite Enfance Evelyne VANPEE a

précisé que la décision appartenait à la Société du Roman País. Notre volonté est de maintenir cet accueil et même d'augmenter la capacité pour passer d'une maison d'enfants à une vraie crèche. Un accord a été conclu avec les HBM pour les déplacer provisoirement dans une de leurs maisons », a expliqué l'Echevine.

Sécurité en centre-ville

« Depuis quelques mois, des personnes imbibées d'alcool et d'autres substances créent un climat d'insécurité en centre-ville et perturbent la sérénité. Les riverains et commerçants se plaignent des nuisances répétées. Que peut-on mettre en place pour y remédier ? » a interrogé Louison RENAULT (PS).

Le Bourgmestre Pierre HUART a déclaré que « la police les avait déjà arrêtées, mises en cellule mais dès qu'elles sont relâchées, elles retournent en centre-ville. Elle a dans son collimateur 45 personnes dont huit avec une attention particulière, deux sont maintenant en prison et une en IPPJ (Institution publique de protection de la jeunesse). Pour les autres, des enquêtes sont en cours et l'autorité judiciaire a été sensibilisée ».

« En outre, la police a de bons résultats : elle a enregistré plus de 150 arrestations. Elle continue ses actions. Depuis lors, les vols et dégradations ont diminué. Par ailleurs, trois policiers vont être engagés pour renforcer l'équipe », a ajouté le Meyeur.

La Présidente du CPAS Colette DELMOTTE a aussi précisé que « ces personnes délinquantes ne dépendent pas toujours du CPAS. En général, elles ne répondent pas au règlement d'une structure d'accueil. Habituellement, nous sommes sollicités pour les colis alimentaires et l'accès aux douches mais ce qu'il manque, c'est un accompagnement psychologique ».

Commune équitale

Isabelle BOURLEZ est intervenue au sujet du commerce équitale. Depuis 2012, la Ville a reçu ce label. « Quel est le bilan et les actions menées ? », a-t-elle demandé.

« Nivelles a obtenu ce titre suite à un

Elections communales du 14 octobre 2018

travail conséquent qui dépassait largement les critères de base. Quatre établissements secondaires commercialisent d'ailleurs des produits et organisent des activités. Toute l'administration s'est aussi engagée. Le Service public de Wallonie s'est d'ailleurs positionné et les communes peuvent passer des marchés équitables sans passer un marché public traditionnel. En juin 2017, Nivelles a conforté son titre. Notre force : l'implication de nombreuses associations comme la Bibliothèque locale avec son distributeur de café, le Conseil communal des enfants avec ses activités, la plaine de jeux communale avec son potage, la Crèche communale avec ses repas issus de produits locaux... », a détaillé l'Echevine des Relations Nord-Sud Evelyne VANPEE.

Prochain Conseil communal
Lundi 18 décembre 2017,
20h, salle des Mariages
de l'Hôtel de Ville

**L'Administration communale
sera fermée les lundis
25 décembre (Noël),
1^{er} janvier (Nouvel An)
et le vendredi 5 janvier.**

URBANISME

Avis d'enquête publique

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme relative au terrain situé faubourg de Mons, 102 à 1400 Nivelles, pour la démolition d'une maison apparthôtel, l'abattage d'arbres, la construction d'une agence bancaire rez + 1 avec parking extérieur et modification de la voirie.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme (bd des Arbalétriers n° 25) tous les jours ouvrables de 8h à 12h et le mercredi de 14h à 20h. Pour les consultations jusqu'à 20h, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Cindy WARGNIES au 067/88.22.74.

L'enquête publique est ouverte et sera clôturée le **21 décembre 2017**.

L'avis d'enquête publique complet sur www.nivelles.be

■ Valérie COURTAIN,
Directrice générale

Pierre HUART,
Bourgmestre

ELECTIONS

Vous êtes citoyen européen ou non européen et vous souhaitez participer aux élections communales ? Voici les conditions à remplir pour recevoir l'agrément.

Conditions communes pour les citoyens européens & les citoyens non européens

- être âgé de 18 ans le jour du scrutin,
- être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers au plus tard le 31 juillet 2018,
- jouir des droits civils et politiques au 14 octobre 2018,
- avoir introduit une demande d'inscription au registre des électeurs de la commune au plus tard le 31 juillet 2018.

Conditions supplémentaires pour les citoyens non européens

- faire valoir, au moment de l'introduction de la demande, cinq années ininterrompues de résidence principale en Belgique couvertes par un séjour légal,
- faire une déclaration d'engagement à respecter la Constitution, les Lois du peuple belge et la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

Informations complémentaires

Attention : lorsque l'agrément est

approuvé par le Collège communal, le vote devient obligatoire !

A noter : que vous soyez membre de l'Union européenne ou non membre de l'Union européenne, vous ne pouvez pas voter aux élections provinciales.

→ **Plus d'infos** 067/88.22.35 -
Nicolas DE BLECKER, responsable f.f.
du service Population/Etat civil ou via
nicolas.deblecker@nivelles.be.

■ Pierre HUART,
Bourgmestre en charge des Affaires électorales

RECRUTEMENTS

**Ouvrier spécialisé D4
Brigadier jardinier/
fleurissement (h/f)**

**Ouvrier qualifié D1
Mécanicien (H/F)**

**Ouvrier Auxiliaire
professionnel E1
avec Permis C -
service Propreté (H/F)**

**Ouvrier Auxiliaire
professionnel E1 -
service Cimetière (H/F)**

La Ville de Nivelles propose un CDD de 6 mois temps plein avec possibilité de CDI pour ces quatre postes. Votre candidature doit impérativement comprendre une lettre de motivation, votre CV détaillé, une copie de votre diplôme, de votre carte d'identité et de votre permis de conduire et doit parvenir au Collège communal, Place Albert 1^{er}, 2 à 1400 Nivelles pour le **31/12/2017 au plus tard**.

→ **Plus d'infos** 067/88.22.58 -
Service du Personnel.

Retrouvez les profils complets sur
www.nivelles.be

Par ordonnance,

■ Valérie COURTAIN,
Directrice générale

Pierre HUART,
Bourgmestre

ANNÉE RECORD !

ACADÉMIE

Avec 2.100 élèves et un nouveau bâtiment, notre Académie de Musique, de Danse, des Arts de la Parole et des Arts Plastiques est un véritable pôle éducatif. Elle se hisse à la 1^{ère} place en Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) dans le domaine de la danse, à la 3^{ème} en FWB tous domaines confondus et à la 1^{ère} en Brabant wallon.

Créée officiellement en 1864, l'Académie comptait alors une quarantaine d'élèves qui y suivaient l'unique cours de... solfège.

153 ans plus tard, ce sont quelque 2.100 élèves qui y fréquentent 40 cours de 4 domaines différents, répartis à Nivelles mais aussi dans ses implantations de Braine-le-Château, Genappe et Senefve.

Les cours de l'Académie sont subventionnés et réglementés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis 2008, la Ville de Nivelles a également permis à l'Académie d'ouvrir le domaine des

Arts plastiques qui n'est pas subventionné par la FWB.

Tous les cours dispensés par l'Académie sont gratuits jusqu'à l'âge de 12 ans et un minerval est demandé aux autres catégories d'élèves (sous réserve d'exemption).

Développement et épanouissement artistiques

Rien que sur les sites nivellois, ce sont 1.400 élèves en âge scolaire (maternel, primaire et secondaire) qui occupent leur temps libre en fréquentant les cours de l'Académie. Ils acquièrent ainsi une culture artistique relativement poussée, épanouissent leurs facultés créatives et évitent le désœuvrement post horaire scolaire.

L'Académie organise de nombreuses activités comme ses spectacles, expositions et galas mais participe aussi à la vie associative en collaborant, entre autres, à des concerts de Noël ou lors des commémorations...

Une Académie adaptée aux besoins

Au fil du temps, les infrastructures utilisées ne répondaient plus aux besoins d'une Académie telle que la nôtre : locaux inadaptés, aucun accès pour les personnes à mobilité réduite, impossibilité de laisser du matériel... En outre, les responsables de l'école fondamentale de Bléval qui accueillait l'Académie ont exigé que celle-ci quitte l'établissement.

En décembre 2015, une option sur le bâtiment av. Albert et Elisabeth est prise. En novembre 2017, la Ville obtient un subside de 326.000 euros pour les travaux d'aménagement du bâtiment. Et en avril 2017, l'acte d'achat est signé.

Entre le début de la procédure d'acquisition et la fin des travaux, seulement 18 mois se sont écoulés grâce à l'excellent travail de l'ensemble des services.

Dans un 1^{er} temps, des travaux de sécurisation ainsi que d'aménagement



ont été réalisés. Le sous-sol a, quant à lui, été complètement refait : traitement des murs, ventilation, châssis, portes, acoustique.... En outre, la Ville a pris en charge l'égouttage, la peinture et la rénovation de la porte d'entrée.

Dans un second temps, pour 2018-2019, il est prévu d'agrandir le bâtiment existant qui pourra accueillir une nouvelle salle de danse et une salle pour les arts de la parole.

→ **Plus d'infos**
www.academiedenivelles.be

■ **Philippe BOUFFIQUX**,
Echevin a.i. de l'Académie

Fonds Mazout

Vous vous chauffez avec du gasoil de chauffage, du pétrole lampant de type C, du gaz propane, vous bénéficiez de l'intervention majorée de l'assurance maladie-invalidité (BIM), vous bénéficiez d'un règlement collectif ou une médiation de dettes, votre revenu brut est inférieur ou égal à 18.363,39 € augmentés de 3.399,56 € par personne à charge.

Vous pouvez vous présenter au CPAS de Nivelles (rue Samiette, 70) tous les mercredis de 13h30 à 15h30 avec votre facture de chauffage datant de moins de 60 jours, seules celles-ci sont prises en considération.

→ **Plus d'infos** 067/28.11.39 -
Laura BAYON.

■ **Colette DELMOTTE**,
Présidente du CPAS

Assemblée générale de l'Amicale des Seniors

Le **mercredi 24 janvier** à 9h la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville. Accueil dès 8h30.

Inscription obligatoire pour toutes les activités :
0484/86.74.13 -
Amicale des Seniors ou
claudine.theys@live.be ou
067/88.21.13 -
N° de compte :
BE83 9730 1234 6215.

Les membres du Comité de l'Amicale des Seniors souhaitent aux Aînés Nivellois d'excellentes Fêtes de fin d'année, une bonne santé et plein de projets.

■ **Claudine THEYS**,
Conseillère communale,
Présidente de l'Amicale des Seniors
Pierre HUART,
Bourgmestre en charge des Seniors

Calendrier des collectes des PMC et papiers - cartons de 2018

PROPRETÉ

Les collectes de 2018 auront lieu aux dates suivantes :

12 et 26 janvier	●
19 janvier	■
9 et 23 février	●
16 février	■
9 et 23 mars	●
16 mars	■
6 et 20 avril	●
13 avril	■
4 et 18 mai	●
11 mai	■
1, 15 et 29 juin	●
8 juin	■
13 et 27 juillet	●
6 juillet	■
10 et 24 août	●
3 et 31 août	■
7 et 21 septembre	●
28 septembre	■
5 et 19 octobre	●
26 octobre	■
2, 16 et 30 novembre	●
23 novembre	■
14 et 28 décembre	●
21 décembre	■

● sacs PMC ■ papiers-cartons

■ Pierre HUART,
Bourgmestre en charge de la Propreté

Attention

Les tournées de ramassage des déchets commenceront dès 6h du matin dans certaines rues ! Vous êtes donc invités à sortir vos PMC et vos papiers-cartons la veille à partir de 20h ou avant 6h du matin le jour même. Pour toute information complémentaire relative aux collectes et pour tout problème de ramassage, contactez l'IBW au numéro vert 0800/49.057.

Vous pouvez vous procurer le calendrier du tri à l'accueil de l'Hôtel de Ville et au service Environnement (bd des Arbalétriers, 25) ou le télécharger via www.ibw.be.

Bon tri !!!

* **sacs PMC** : bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartons à boissons

Concours d'Arts Plastiques et Visuels de Nivelles

CULTURE

Le concours a démarré, les artistes sont appelés à remettre leurs réalisations jusqu'au 1^{er} février 2018 au plus tard.

Lancé en 2014 en partenariat avec la Ville de Nivelles, le Concours d'Arts Plastiques et Visuels permet à des artistes (18 ans min.) résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles d'exposer leurs dernières créations et, pour certains, de se faire connaître. Ouvert à tout artiste ou collectif d'artistes plasticiens, le concours porte sur des œuvres plastiques en ce comprises les créations audiovisuelles et les installations.

Un jury composé de professionnels du milieu culturel et artistique veille à la qualité des travaux présentés. A l'issue d'une présélection, quelques candidats auront l'opportunité d'exposer durant près de trois semaines au Waux-Hall, du 24 avril au 18 mai 2018.

Un Premier Prix (2.000 €) et/ou le Prix jeune (1.000 €) seront également octroyés. Le jury remettra son verdict avant l'ouverture de l'exposition.

→ **Plus d'infos** www.ccnivelles.be.

■ Evelyne VAN PEE,
Echevine de la Culture



Atelier de Vannerie

Rendez-vous le samedi 13 janvier de 9h30 à 17h pour la création d'un panier en noisetier - dès 16 ans.

La vannerie « sauvage » est celle qui allie techniques ancestrales, utilisation de végétaux sauvages qui poussent autour de nous et créativité actuelle. Un beau panier fait maison, en matières naturelles, est un cadeau de la nature et du savoir faire humain ... et aussi ... c'est quand même mieux qu'un sac en plastique ! Nous fabriquerons un petit panier typique des Asturies, tout en brins de noisetier.

→ **Plus d'infos** 067/88 22 77 - Anicée HICTER ou via anicee.hicter@ccnivelles.be.

Culture

Jusqu'au 30 décembre « Traversée Gianni »

Exposition des peintures à l'acrylique de G. SCHILLEWAERT
Maison de la Laïcité
(rue des Brasseurs, 7)
→ Infos : 0478/93.25.51

VE 8 décembre Créations interdisciplinaires

Exposition en binôme d'artisans membres des Métiers d'Art du Brabant wallon, un projet de Cap Innove en partenariat avec la Province du Brabant wallon
De 17h à 20h -
rue de l'Industrie 20

MA 12 décembre Culture du chou et variétés

Ligue du Coin de Terre asbl, conférence de Ph. WASTERLAIN
18h - Résidence Nos Tayons (rue Ste-Barbe, 19)

VE 15 décembre Cuba, (r)évolution d'un rêve

Exploration du Monde par Marc TEMMERMAN
18h30 - Waux-Hall
→ Infos : 067/88.22.77 ou via www.ccnivelles.be

SA 16 décembre Franck DUBOSC

Spectacle de l'humoriste
20h - Waux-Hall
→ Infos : 070/66.06.01 ou via www.ticketmaster.be

LU 18 décembre Les droits humains, la liberté et la sécurité : deux alliés inséparables

Antenne interuniversitaire des Aînés, conférence de Françoise TULKENS, professeur émérite UCL, juge honoraire et vice-présidente de la Cour européenne des Droits de l'Homme - 14h30 - Waux-Hall
→ Infos : 0476/29.00.17 - Marie-Claude DUPAS

LU 8 janvier - Spotlight

Lundis du Cinéma, film de Tom Mc CARTHY avec not. Michael KEATON, Mark RUFFALO ; Oscar 2016 du Meilleur film et du Meilleur scénario original
20h - Waux-Hall
→ Infos : 067/88.22.77 ou via www.ccnivelles.be

MA 9 janvier Utilisation du bon engrais

Ligue du Coin de Terre asbl, conférence de J. VANDENHENDE
18h - Résidence Nos Tayons (rue Ste-Barbe, 19)

JE 11 janvier L'hôpital de demain

Antenne interuniversitaire UCL-ULB des Aînés de Nivelles, conférence de Jean-Louis VINCENT, chef honoraire du Service des soins intensifs, hôpital Érasme
14h30 - Waux-Hall
→ Infos : 0476/29.00.17

Loisirs

VE 8 et SA 9 décembre Marché de Noël

Avec l'Ouvre Boites - Boite à Tout asbl
De 10h à 18h (rue de l'Industrie, 7)
→ Infos : www.facebook.com/boatout/

DI 7 janvier Repair Café de Nivelles

Ateliers électro, électricité, vélo et couture ; bar et pâtisseries
De 14h à 17h - résidence Samiette (rue Samiette 72)
→ Infos : repaircafenivelles@gmail.com



Le 116^{ème} Carnaval... bientôt !



Voici les activités qui nous mèneront au week-end du 116^{ème} Carnaval, dont nous publierons le programme complet dans notre prochaine édition.

Auditions de Batteries

Samedi 6 janvier 2018 (de 16h à 00h)

Soumonces en Batteries

Samedi 20 janvier 2018 (de 14h à 01h)

Soumonces Générales

Samedi 3 février 2018 (de 9h à 03h)

Bal du Carnaval

Samedi 10 février 2018 au Waux-Hall à partir de 20h

Carnaval des Enfants

Samedi 17 février 2018 (de 14 à 18h)

116^{ème} Cortège carnavalesque

Dimanche 18 février 2018 (de 05h à 03h)

Carnaval des Ecoles et Carnaval Aclot

Lundi 19 février 2018 (de 14h à 02h)

Raclot

Mardi 20 février 2018 - à 21h feu d'artifice de clôture offert par les forains

→ **Plus d'infos** www.carnavaldenivelles.be

■ Philippe BOUFFIOUX,
Echevin a.i des Fêtes et du Folklore,
Président de l'asbl « Nivelles en Fêtes »

Jeunesse

MA 12 décembre Le temps des bébés

Animations autour du livre pour les tout-petits de 6 mois à 2 ans et demi accompagnés d'un adulte - gratuit - inscription souhaitée
De 10h à 10h30 - Bibliothèque locale
→ Infos : 067/89.26.30 ou via valerie.colin@bibliotheque-nivelles.be

ME 13 décembre - Tous en jeu

Après-midi intergénérationnelle autour de jeux de société
De 14h à 16h30 - Résidence Nos Tayons (rue Ste-Barbe, 19)
→ Infos : 067/89.26.30 - Marielle VINCKENBOSCH

VE 15 décembre BIBLI'Origami

Atelier sur l'art du pli et de la découpe du papier pour les adolescents et les adultes - inscription souhaitée
De 17h à 18h30 ou de 19h à 20h30 - Bibliothèque locale
→ Infos : 067/89.26.31, ou via marie.wydouw@bibliotheque-nivelles.be

ME 27 décembre L'heure du conte

Lecture de contes et histoires pour les enfants de 3 à 8 ans accompagnés d'un adulte - gratuit - pas de réservation
De 15h à 16h - Bibliothèque locale
→ Infos : 067/89.26.30 ou via valerie.colin@bibliotheque-nivelles.be

Prochains stages extrascolaires

Le Coordinateur extrascolaire se tient à votre disposition pour vous fournir la liste de tous les stages organisés pour vos bambins durant les prochaines vacances.

→ Infos 067/88.22.88 ou via joachim.vanherp@nivelles.be.

Les Hirondelles

Dans la dynamique de la Fête des Mondes et avec le soutien de la Ville de Nivelles et du Conseil Nord-Sud, cette association propose des rencontres multiculturelles autour d'un café le mercredi matin au Waux-Hall.

Entre 9h30 et 11h30, nous vous proposons une table de conversation en français ainsi qu'un atelier artistique ou artisanal « à la découverte d'autres cultures ». Au programme aussi la découverte de cuisines exotiques, une initiation internet ou encore des visites culturelles.

Ce projet se veut avant tout citoyen et ouvert à toutes et tous !

→ **Plus d'infos** 0489/53.82.75 - Olesya ou via info@cscleshirondelles.be.

Sois Belge et tais-toi Le « Grand Vingtième » !



Le spectacle Sois Belge et tais-toi fête ses 20 ans, rendez-vous le **19, 20 ou 21 janvier 2018** au Waux-Hall ! 20 ans que les auteurs piquent et chatouillent juste où il faut ! 20 ans que la troupe s'amuse à tordre l'actualité... de rire !

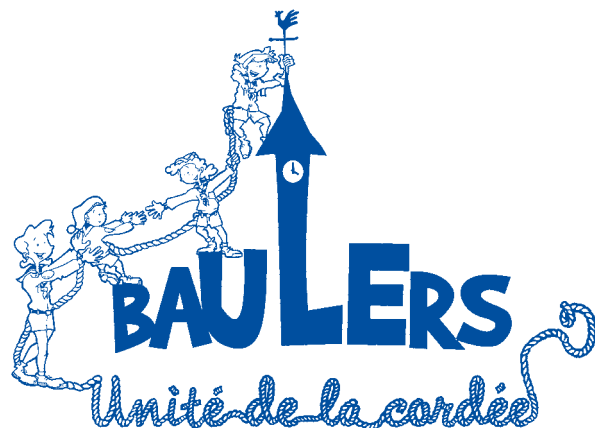
La célèbre troupe revisitera ses meilleurs sketches, ses meilleurs personnages, ses imitations et parodies les plus réussies, ce qu'ils ont fait de plus drôle, de plus impertinent, de plus fort et de plus jubilatoire sous forme d'un best of adapté à l'actualité. Le tout est agrémenté d'inédits et nouveautés.

→ **Infos et réservations**
www.soisbelge.be.

Unité scout de Baulers a 50 ans Appel

La 23^{ème} RP fera la fête à Baulers le 5 mai 2018. Plusieurs animations seront prévues afin de mettre à l'honneur ce mouvement de jeunesse nivellois : cérémonie officielle, exposition, ...

Si vous possédez des **archives** (photos, textes, accessoires, ...) et/ou vous êtes un « **ancien** » et désirez participer à ces festivités, n'hésitez pas à contacter le comité organisateur en laissant un message par e-mail à 50ansbaulers@gmail.com ou via www.scoutsbaulers.be !



Bingo for life !

Le CPAS organise cette activité dont les bénéfices seront intégralement versés à Viva for Life. Petite restauration salée et sucrée et nombreux lots pour les participants.

Rendez-vous le **vendredi 22 décembre de 19h30 à 22h** à la résidence Nos Tayons (rue Ste-Barbe, 19) ... nous vous attendons nombreux ! Sur demande, un transport peut être prévu.

→ **Plus d'infos** 067/88.21.13 - Isabelle VAESSEN - isabelle.vaessen@nivelles.be.

■ Colette DELMOTTE,
Présidente du CPAS en charge du PCS

Du 1^{er} au 30 novembre 2017

Les données figurant dans l'Etat civil ont obtenu l'accord des familles.



ETAT CIVIL

Décès

ANCION Maurice, 90 ans, veuf de Davin Marguerite

ARJOUN Fatima, 48 ans, épouse de Marteau Michel

BERHIN Léopold, 87 ans, veuf de Degand Yvette

BERTELS Kenny, 28 ans, célibataire

CERBONI Claudina, 97 ans, veuve de Magitteri Vincenzo

COEKAERTS Léa, 91 ans

DESSILLY Arthemise, 95 ans, veuve de Gréer Abel

DUREZ Robert, 95 ans, époux de Leclercq Marcelle

GLOTZ Willy, 86 ans, époux de Lamotte Jeannine

GUYAUX Elisabeth, 96 ans, veuve de Chabot Roger

HAUTAIN Francine, 93 ans, veuve de Minet Léon

KELLER Marie, 95 ans, veuve de Gillis François

LAMBREGHTS Marie, 77 ans, épouse de Libert Jacques

LISON Isabelle, 57 ans

MATHURIN Sébastien, 41 ans, célibataire

MONTOISY Jacques, 71 ans, époux de Brulé Annette

ROLLAND Michel, 73 ans, célibataire

SCORNEAUX Willy, 79 ans, veuf de Charlier Marie

VERBEUKEN Armand, 92 ans, veuf de Swijzen Marguerite

VERSCHUEREN Franz, 93 ans, veuf de Decamps Lucette

ZACCONE Samuel, 39 ans, célibataire

Mariages

FALYS Jean-François, Nivelles & HENRIET Laurence, Nivelles

TAPE Guihouou, Nivelles & ZORA Yedhet, Nivelles



RVAZIS ACLOTS

*I faut pacou
fé feu des
kate pates èyè
dèl keûwe.*

Il faut parfois faire feu des quatre pattes et de la queue.

Ne pas ménager ses forces.

Faire flèche de tout bois – Utiliser ses ressources jusqu'à la dernière.

GARDES

Pharmacies

Maillebotte Sq. des Nations Unies → 067/ 21.38.26

Derclaye Rue de Namur, 94 → 067/ 21.31.93

Dufasne Rue de Soignies, 6 → 067/ 21.89.47

Familia Rue St Georges, 33 → 067/ 21.36.01

Devriese Place des Déportés, 13 → 067/ 21.06.36

Havaux Grand Place, 49 → 067/ 21.35.13

Multipharma Rue de Namur, 6 → 067/ 21.22.29

Meurée Rue Ste Anne, 8 → 067/ 21.18.45

MM Grand Place, 41 → 067/ 21.23.57

Nivelpharma Chée de Mons, 47 → 067/ 21.12.55
(accès voiture uniquement possible via R24 - contournement Sud)

Vert Chemin Vert Chemin, 38 → 067/ 88.84.10

DÉCEMBRE

13. MEUREE
14. MAILLEBOTTE
15. FAMILIA
16. DERCLAYE
17. MULTIPHARMA
18. MEUREE
19. NIVELPHARMA
20. DEVRIESE
21. DUFRASNE
22. DERCLAYE
23. MEUREE
24. HAVAUX
25. HAVAUX
26. FAMILIA
27. DUFRASNE
28. MM
29. NIVELPHARMA
30. DEVRIESE
31. VERT CHEMIN

La liste des pharmacies de garde pour le mois de janvier 2018 ne nous est pas parvenue.

Pour plus d'informations, veuillez former le 067/88.92.11 (Police locale).

Editeur responsable

Pierre HUART - Bourgmestre
Hôtel de Ville - 2, place
Albert 1^{er} - 1400 Nivelles

Secrétaires de rédaction

Nathalie TENSY
Olivier GEEROMS
T. 067/88.22.84
information@nivelles.be



Prochaine parution: 11/01/18
Remise des articles: 22/12/17

Pharmacies de garde après 22h

A partir de 22h, le patient est dans l'obligation de téléphoner à la police locale (067/88.92.11) pour connaître la pharmacie de garde. Le pharmacien de garde ne répondra à aucune demande si la police locale ne l'a pas prévenu de votre arrivée !

Ce calendrier est susceptible de changement de dernière minute.

Plus d'infos sur www.pharmacie.be ou à la police locale (067/88.92.11).

Médecins

Gardes médicales le w-e (du VE 19h au LU 8h)
et les jours fériés (de la veille 19h au lendemain 8h) : 02/38.50.500

Gardes médicales la semaine (les nuits de 19h à 8h du lundi au vendredi) : 067/21.97.94

**N° vert "Propreté"
0800/99 354**

N'hésitez pas à former ce n° gratuit, nos Services vous répondront dans les meilleurs délais !